

CONSERVATION DU PATRIMOINE FUNÉRAIRE



CIMETIÈRE MUNICIPAL DE LA GRANGE CANTAIN

HISTORIQUE

Version du 23 avril 2023

Mairie de CIVRIEUX - 7, rue du château - 01390 CIVRIEUX
Téléphone : 04 78 98 01 61 - mairie.civrieux01@wanadoo.fr

LE CIMETIÈRE POUR SA PARTIE ANCIENNE

Jusqu'au milieu du XIX^e siècle, le cimetière de CIVRIEUX est situé au cœur du village, sur le côté sud de l'église SAINT DENIS. Monsieur RIVAL, notable sévérien, fait don d'un terrain, en bordure de l'actuelle route du CHANAY, pour y permettre la translation du cimetière, sous réserve de pouvoir y établir la sépulture des familles RIVAL et NOUVELLET.

Le conseil municipal du 25 juillet 1852 approuve ce don qui fait l'objet d'un acte passé devant Maître Victor COSTE, notaire à LYON, le 4 avril 1853.

Lors du conseil municipal du 12 novembre 1853, un emplacement est concédé à perpétuité à Monsieur RIVAL, la commune s'acquittant de la somme due à la caisse de bienfaisance.

Le conseil municipal du 28 juillet 1878 approuve définitivement les lieu et dimensions de cette parcelle pour la construction d'un édicule (Cf. Fig. 1) de 4,80 m par 5,50 m, contre le mur sud-ouest, sur la parcelle A44 (Architecte : Xavier THOUBILLON).

Sur la première concession, en date du 28 janvier 1881, André BODIN dont la famille est propriétaire du château de MONTRIBLOUD sur la commune de SAINT-ANDRÉ DE CORCY fait construire la seconde chapelle du cimetière (Cf. Fig. 2).

Une tombe au centre du cimetière, surmontée d'une croix, accueille les sépultures de trois prêtres (CF. Fig. 3) :

- Claude Joseph MORAND (1805 – 1988) ;
- Jean louis VICARD (1841 – 1909) ;
- Jean Marie CATHERIN (18882 – 1965) ;

Dans le cadre d'une loi du 31 juillet 1920, la possibilité est donnée de restituer les corps des victimes aux familles. Le conseil municipal du 31 janvier 1921 accorde une concession perpétuelle aux soldats « Morts pour la France », domiciliés à CIVRIEUX, et dont la famille a fait une demande de transfert des corps.

Jean CHAPET et Michel Antoine NALLET sont inhumés dans ce carré dit « militaire » (CF. Fig. 4), mais ce dernier dans une tombe familiale. Jean-Marie GAGNEUR, Jean-Pierre GIROBY et Simon CHAPOLARD y reposent vraisemblablement, cependant les archives ne gardent aucune trace du transfert de leurs corps. Gaspard BAS, un autre soldat, à l'instar de Michel Antoine NALLET, est mort de maladie loin des combats, en 1917. Ainsi ne repose-t-il pas dans le carré « militaire » et sa tombe est à ce jour à l'état d'abandon. Certaines tombes portent l'épithète « Mort pour la France » lorsque le lieu de sépulture n'est pas connu ou que le corps repose dans un cimetière militaire. François STIVAL, Marcel SALLES et Louis Claudius RAMUS, bien que n'étant pas sévériens, ont leur nom inscrit sur des tombes « en souvenir » en raison des liens d'ordre familial avec la commune.

En outre, cette partie du cimetière comprend quatre dépositaires, un ossuaire et un terrain commun nettoyé de ses sépultures en 1998.

En 2021, sont installés les premiers cavurnes.

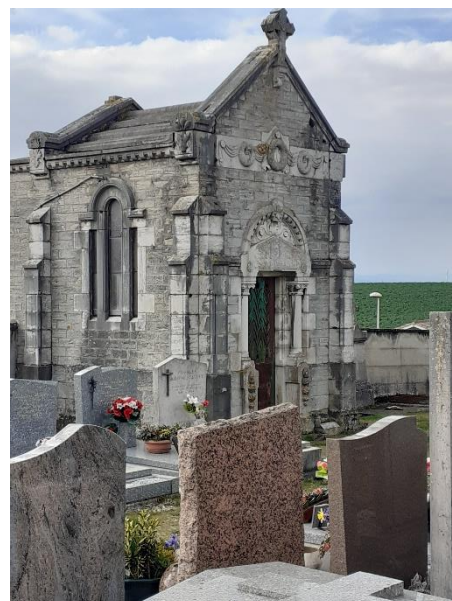


Fig. 1



Fig. 2



Fig. 4



Fig. 3

LE NOUVEAU CIMETIÈRE

L'agrandissement du cimetière sur un terrain contigu, décidé lors du conseil municipal du 3 septembre 1955, est autorisé par un arrêté préfectoral en date 3 novembre 1958.

Le premier acte de concession est établi le 16 novembre 1976.

Un columbarium (Cf. Fig. 5) est érigé en trois tranches : 12 cases en 1997, 12 cases en 2005 et 14 cases en 2017.

Afin de répondre aux exigences réglementaires, un puit de dispersion est mis en place au cours de l'année 2021.

ENTRE GESTION DU CIMETIÈRE ET PRÉSERVATION DU PATRIMOINE FUNÉRAIRE ET ONOMASTIQUE

Le maire de la commune délègue un adjoint à la gestion du cimetière, avec comme principal objectif le traitement des concessions perpétuelles en état d'abandon et des concessions temporaires non renouvelées. Outre de donner l'image d'un espace public mal entretenu, celles-ci comportent parfois des monuments funéraires présentant des risques d'effondrement (Cf. Fig. 6).

Reprendre des concessions, c'est également libérer des espaces horizontaux dans un cimetière qui ne dispose plus d'emplacement libre pour des inhumations en caveau ou en pleine terre. L'alternative voulue par la création d'un columbarium n'a rien résolu car les sévériens sont encore peu enclins à la crémation (Cf. Fig. 5) et surtout à ce mode de dépôt des urnes.

La « campagne » de reprise des parcelles concédées, commencée en 1997 concomitamment au nettoyage du terrain commun, n'avait jamais été menée à terme. Elle est administrativement terminée en 2021 pour 29 concessions perpétuelles et 9 concessions temporaires. Il reste encore une dizaine de concessions perpétuelles à l'état d'abandon pour lesquelles doit être renouvelé le processus de reprise.

Les personnes qui y sont inhumées, pour la plupart, appartiennent aux familles historiques de CIVRIEUX et nombreuses sont celles dont les descendants habitent encore le village. Il nous paraît donc comme une évidence de ne pas en faire disparaître les noms patronymiques qui, de surcroît, sont gravés sur des stèles souvent en bon état et d'un intérêt patrimonial.

Pour ce faire, les stèles récupérées sont posées sur une longrine en béton coulée en pied du mur sud-est du nouveau cimetière (Cf Fig. 7



Fig. 5

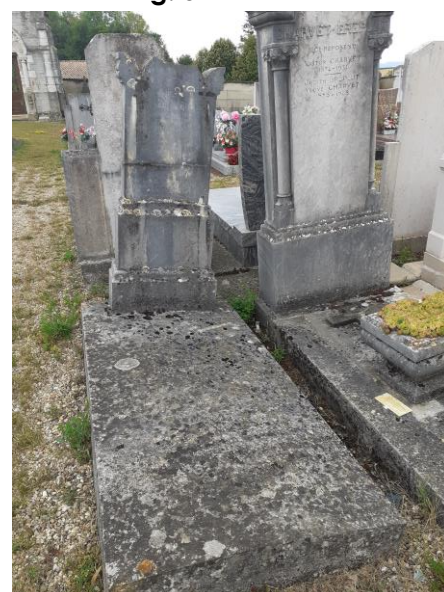


Fig. 6

